



PRÉFET DU DOUBS

## DOSSIER DE PRESSE

Semaine du 8 mars – journée internationale des droits des femmes

Installation de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Mercredi 7 mars 2018



## I ) Le 8 mars – journée internationale des droits des femmes et la grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes-hommes

---

### A – Le 8 mars 2018 – journée internationale des droits des femmes

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes du début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. Cette journée permet de faire le bilan des actions menées pour assurer l'égalité en droits entre les femmes et les hommes et mettre en exergue le chemin qu'il reste encore à parcourir.

### B – L'Égalité entre les femmes et les hommes : grande cause nationale du quinquennat

L'égalité entre les femmes et les hommes est la **grande cause du quinquennat**. Le président de la République s'est engagé le 25 novembre dernier sur des actions relatives à la prévention et à la lutte **contre les violences sexistes et sexuelles**. L'éducation, l'accompagnement des victimes, le renforcement de l'arsenal répressif, tels sont les trois piliers qui soutiendront les actions menées. Elles s'inscrivent dans le cadre d'un plan quinquennal de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans lequel tous les ministères seront impliqués.

Chaque ministère est investi pour faire progresser dans son champ d'intervention, l'égalité entre femmes et hommes. Le **budget de l'État** dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes a été voté en hausse de 13 % en 2018 ; l'ensemble des moyens qui lui sont consacrés s'élève à 420 millions au total, car il mobilise l'ensemble des ministères. Il sera sanctuarisé sur toute la durée du quinquennat.

L'enjeu est un **changement des mentalités, et le levier principal, la diffusion d'une véritable culture de l'égalité**.

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes est une journée historique, un temps partagé au-delà des frontières pour mettre l'accent sur les enjeux de l'égalité, défendre, mobiliser autour de ce principe fondamental de notre République.





## C – Le 8 mars - clôture du Tour de France de l'Égalité

Le « **tour de France de l'Égalité** » a initié le déploiement de cette grande cause du quinquennat en favorisant une large démarche participative depuis octobre dernier.

« **L'égalité, une bonne fois pour toutes** », slogan de ce tour de France de l'égalité, illustre combien au-delà des discours, il y a un impératif à mettre en œuvre une égalité réelle, dans les faits.

Le Tour de France de l'Égalité a permis de partager des constats et propositions sur divers enjeux de l'égalité en **ouvrant la parole, notamment aux publics moins visibles et partout en France**. Plus de 570 ateliers depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 ont été enregistrés au niveau national. À présent, le Service Droits des Femmes Égalité femmes-hommes (SDFE) travaille à l'exploitation des contributions dans le cadre de l'élaboration du Plan quinquennal égalité entre les femmes-hommes qui sera présenté à l'occasion du 8 mars 2018.

En région Bourgogne Franche-Comté, **24 ateliers ont mobilisé 1 140 personnes** dans des lieux variés (entreprises, médiathèques, écoles, préfectures, associations), dont **12 ateliers dans le département du Doubs, qui ont permis de faire émerger plus de 30 propositions d'actions pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes**.

A titre d'exemple, les propositions suivantes ont été formulées lors des ateliers du Doubs :

- en matière de lutte contre les violences et respect de la dignité : permettre la dénonciation des violences ; travailler autour des notions de respect mutuel, de consentement, du harcèlement au travail et dans l'espace public ; mettre en œuvre le principe d'éviction du conjoint ; en zone frontalière, faire cesser la primauté de droit suisse quant à la perception des allocations familiales...

- concernant l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes : adapter les programmes scolaires avec des études aussi bien sur le masculin que le féminin ; intégrer des figures féminines dans les personnages historiques présentés, les auteurs étudiés ; mettre en place des cours d'égalité tout au long du parcours scolaire, et dès la maternelle ; mettre en place des modules pédagogiques obligatoires à l'école primaire ; développer la pratique sportive mixte, en équipe, dès le plus jeune âge ; éduquer aux médias et à la publicité ...

- en matière d'égalité professionnelle et articulation des temps de vie : mieux soutenir la parentalité des pères avec un congé paternité renforcé ; mieux répartir les charges domestiques et familiales ; inclure dans tous les stages de management des cadres de la fonction publique un module sur l'égalité FH ; développer les crèches d'entreprises et les services type conciergerie ; mettre en place des mesures incitatives afin que les assistants maternels ou crèches proposent des accueils le soir et le week-end ; tendre à meilleure prise en compte des années dédiées à l'éducation des enfants ...



## II ) Prévention et de lutte contre le système prostitutionnel

---

La prostitution en France recouvre des manifestations très diverses : prostitution de rue ou via Internet, prostitution étudiante, prostitution de femmes, d'hommes ou de personnes transgenre... Si le phénomène est difficile à quantifier, il ressort cependant des données existantes que **les personnes prostituées sont principalement des femmes**, et que l'immense majorité de celles qui sont prostituées sur la voie publique, le sont **par un proxénète ou un réseau de traite** à des fins d'exploitation sexuelle.

La prostitution a progressivement cédé la place depuis une quinzaine d'années à l'**exploitation sexuelle** et la **traite des êtres humains**, dominée par des réseaux criminels internationaux qui utilisent de multiples modalités de contrainte. La précarité et la vulnérabilité sont des facteurs déterminants d'entrée et de maintien dans la prostitution. La prostitution est un univers marqué par des violences d'une extrême gravité et des séquelles psychologiques et physiologiques majeures. **La prostitution est considérée comme une violence en soi**, plus précisément une violence faite aux femmes (85% des personnes prostituées sont des femmes ; 90% des clients sont des hommes).

Cette politique publique est désormais inscrite dans le 5<sup>e</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes.

### **A – Pour l'abolition de la prostitution**

L'engagement abolitionniste de la France en matière de prostitution a été conforté à travers plusieurs textes de portée internationale, notamment par la ratification en 1960 de la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

L'abolitionnisme implique la suppression de toute disposition réglementant ou favorisant l'activité prostitutionnelle, tout en poursuivant un objectif de protection des victimes et de répression de l'exploitation sexuelle d'autrui.

Il s'agit de considérer que le corps humain n'est pas une marchandise.

La Résolution du Parlement européen du 6 février 2013 portant sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles inclut également la prostitution dans la liste des violences faites aux femmes et violations des droits humains.



## **B – Une loi pour lutter contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées**

### 1) le contexte d'émergence de la loi du 13 avril 2016

Le texte a été initié au-delà des clivages politiques traditionnels.

Une résolution de l'Assemblée nationale du 6 décembre 2011 réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution a été votée à l'unanimité des groupes politiques.

En parallèle, la mission d'information parlementaire Geoffroy-Bousquet a produit en 2011 un rapport intitulé: « Prostitution : l'exigence de responsabilité : en finir avec le mythe du plus vieux métier du monde ».

Par ailleurs, en octobre 2013, selon une enquête TNS Sofres, 4 français sur 5 pensaient que la loi n'était pas suffisante pour faire reculer la prostitution.

### 2) la prostitution a changé de visage

→ la prostitution d'aujourd'hui c'est la traite : 90% des personnes qui se prostituent sont d'origine étrangère ; 40 réseaux sont démantelés chaque année ;

→ la prostitution d'aujourd'hui, c'est l'esclavage moderne : les jeunes femmes n'ont aucune famille en France et ne parlent pas le français ; elles vivent sans aucun titre de séjour. Elles doivent rembourser aux réseaux criminels le coût très élevé de leur immigration (jusqu'à 50 000 euros) et sont contraintes parfois par la violence, à se prostituer à des tarifs extrêmement faibles.


→ la prostitution d'aujourd'hui, c'est une prostitution cachée et dangereuse, organisée par des sites internet basés à l'étranger.

### 3) La réponse législative à la prostitution

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées illustre l'engagement abolitionniste de la France. Elle prend en compte le phénomène prostitutionnel dans sa globalité et contribue ainsi à :

- **renforcer la lutte contre le proxénétisme**, en prévoyant notamment un dispositif de signalement des contenus illicites sur Internet et en renforçant les mesures de protection des personnes témoignant à l'encontre des réseaux criminels ;

- **améliorer la prise en charge des personnes victimes de prostitution**, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation



sexuelle, avec la création d'un parcours de sortie de la prostitution proposé à toute personne qui souhaite accéder à des alternatives ;

- **favoriser un changement de regard sur la prostitution** via des mesures de sensibilisation du grand public et de prévention en direction des jeunes ;
- **responsabiliser les clients de la prostitution** en créant une infraction de recours à la prostitution d'autrui.

### **C - La création d'un parcours de sortie de la prostitution**

La loi du 13 avril 2016 crée une **instance départementale spécifique**, sous l'autorité du Préfet, chargée d'organiser et de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Elle met également en place un **parcours de sortie** visant à proposer un accompagnement global de la personne en fonction de ses besoins, (logement, hébergement, accès aux soins, accès aux droits, action d'insertion sociale et professionnelle).

### **D – La déclinaison dans le Doubs**

#### 1ère étape : le 7 mars 2018

A l'occasion de la semaine du 8 mars 2018, M. Raphaël BARTOLT, préfet du Doubs installera la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Puis rédaction et signature des deux arrêtés préfectoraux sur sa composition et son fonctionnement.

2ème étape : Définition de la stratégie départementale de prévention et de lutte contre la prostitution.

#### Axes et formalisation

Axe 1 – Produire un état des lieux partagé entre acteurs.

Axe 2 – Mettre en œuvre le parcours de sortie de la prostitution : agrément d'une association.

Axe 3 – Poursuivre la formation des acteurs.

Axe 4 – Poursuivre le travail de prévention et de sensibilisation notamment auprès des jeunes.

3ème étape : Mise en œuvre effective du parcours de sortie - réunion de la CDLPD.

Échéance : année 2018